



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 30/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

24 AVR. 2012

Affiché le : 10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

**PROCURATIONS**

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

**Secrétaire** : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Budget primitif 2012 - Adoption des taux de fiscalité directe au titre de l'année 2012**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des besoins de financement de la Commune, il convient de déterminer les taux de TH, FB et FNB communaux pour 2012.

- ▶ Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2012 ;
- ▶ Compte tenu des sommes nécessaires à l'équilibre du budget ;

Madame le Maire propose de modifier les taux d'imposition de 2012 pour les trois taxes, ainsi que suit :

- Taxe d'Habitation : ..... 10,98 %  
- Taxe sur le Foncier Bâti : ..... 16,20 %  
- Taxe sur le Foncier non Bâti : ..... 82,66 %

Le produit ainsi attendu s'élève à 1 967 700 €.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.



**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 contre : Mmes et MM. MOUNIC, GESTA, LOUGE, FERTE) :**

➤ De modifier les taux d'imposition de 2012 comme indiqué ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,  
  
Lysiane MAUREL

